Instructions de protection pour utilisateurs de solariums

MISE EN GARDE

Interdit aux mineurs de moins de 18 ans

Le rayonnement ultraviolet peut affecter les yeux et la peau et provoquer par exemple le vieillissement de la peau et le cancer de la peau

Porter les lunettes de protection fournies

Certains médicaments et cosmétiques peuvent augmenter la sensibilité

Consulter le surveillant responsable pour information supplémentaire

Instructions générales: Le rayonnement ultraviolet (UV) du soleil ou d'un appareil UV (banc solaire, appareil de bronzage) peut affecter la peau et les yeux. Les effets biologiques dépendent de la qualité et de la quantité du rayonnement ainsi que de la sensibilité cutanée et oculaire des individus. Les effets les plus importants sont le coup de soleil (exposition excessive) ainsi que le vieillissement prématuré de la peau et l'augmentation du risque de développement de tumeurs de la peau (expositions trop répétées). Au niveau de l'oeil, des inflammations superficielles, la cataracte et des dommages à la rétine peuvent se produire. L'exposition aux UV n'est donc pas dépourvue de risques, surtout si les règles suivantes ne sont pas respectées:

• **Ne pas exposer les enfants** et adolescents de moins de 18 ans ainsi que les personnes dont la peau brûle sans bronzer au soleil, les personnes présentant un coup de soleil, les personnes présentant ou ayant présenté un cancer de la peau ou une prédisposition à des cancers de la peau. Consulter le médecin en cas de maladie de la peau ou de réaction cutanée anormale. Ne pas vous exposer en cas de **grossesse** (risque de masque de grossesse).

• **Porter toujours les lunettes de protection** mises à votre disposition!

• **Eviter le rougissement de la peau en respectant rigoureusement le programme d'exposition** (conseils concernant les **durées d'exposition**, les intervalles minimaux d'exposition, les distances à la lampe UV ainsi que le nombre maximal d'expositions par année) en fonction de votre **type de peau** (affiche en annexe). **Ne pas vous faire bronzer plus d'une fois par jour. Ne pas vous exposer au soleil le même jour. Respecter un minimum de 48h entre les deux premières expositions.** Le nombre d'expositions intenses au soleil additionné au nombre de séances de banc solaire ne devrait pas dépasser environ 30 par année.

• **Ne pas utiliser l'appareil, si la minuterie est défectueuse ou si le filtre est cassé ou enlevé, ou si des émetteurs UV non certifiés conformes** par le constructeur de l'appareil UV **sont utilisés** (voir mode d'emploi de l'appareil UV).

• S'abstenir à s'exposer pendant des périodes de prise de **médicaments** qui augmentent la sensibilité aux UV. En cas de doute, consulter le médecin.

• **Enlever** les **cosmétiques** bien **avant l'exposition** et ne pas appliquer d'écran solaire, ni d'accélérateurs ou activateurs de bronzage. (Risque de brûlure très grave)

Division de la Radioprotection
Villa Louvigny – Allée Marconi L-2120 LUXEMBOURG
UV-Indic:Protect0802
tel: 247-85673